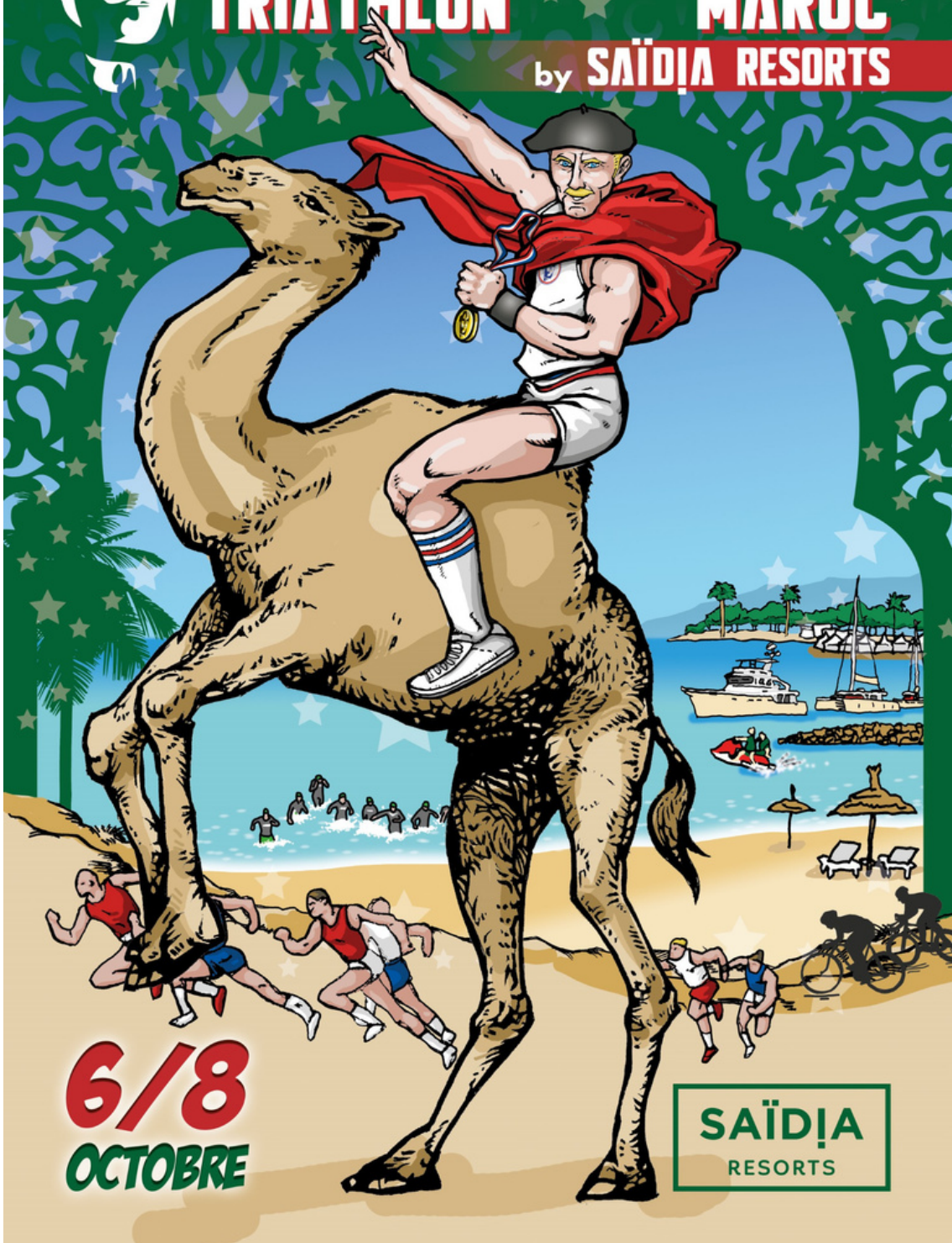




FRENCHMAN[®] TRIATHLON MAROC

by SAÏDIA RESORTS



6/8
OCTOBRE

SAÏDIA
RESORTS





SOMMAIRE

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR	1
ARTICLE 2 : LES ÉPREUVES ET LES HORAIRES	1
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES	2
ARTICLE 4 : ENGAGEMENT	2
ARTICLE 5 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION	3
ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS	3
ARTICLE 7 : RÈGLEMENT FFTRI	3
ARTICLE 8 : ARBITRAGE ET RÈGLES APPLICABLES SUR LA COURSE	4
ARTICLE 9 : SANCTIONS ET PÉNALITÉS	4
ARTICLE 10 : LISTE DES INFRACTIONS ET SANCTIONS	4
ARTICLE 11 : NATATION	5
ARTICLE 12 : ÉPREUVE CYCLISTE	6
ARTICLE 13 : ÉPREUVE PÉDESTRE	7
ARTICLE 14 : SÉCURITÉ DES CONCURRENTS	7
ARTICLE 15 : RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE	7
ARTICLE 16 : MODIFICATION DES ÉPREUVES	7
ARTICLE 17 : ANNULATION D'UN CONCURRENT OU DE L'ÉPREUVE	8
ARTICLE 18 : ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION	8
ARTICLE 19 : ASSURANCE ANNULATION	8
ARTICLE 20 : AIDE MÉDICALE	9
ARTICLE 21 : DOPAGE	9
ARTICLE 22 : CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
ARTICLE 23 : OBJETS TROUVÉS / PERDUS	10
ARTICLE 24 : DROIT À L'IMAGE	10

RÈGLEMENT FRENCHMAN



« L'inscription d'un concurrent et /ou sa participation à la compétition (ou une partie) implique automatiquement et de plein droit son acceptation pleine et entière des règles présentées dans ce document ».

Article 1 - L'organisateur

Le « FrenchMan Triathlon Saïdia by Saïdia Resorts » est organisé par la « FRENCHMAN CONNECTION » du Vendredi 6 Octobre au Dimanche 8 Octobre 2023.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification le règlement en vigueur au jour de la course sera appliqué.

Article 2 - Les épreuves et les horaires

Vendredi 6 Octobre

18h00 : Départ du triathlon distance XS
400m natation / 10km vélo / 2,5km course à pied

Samedi 7 Octobre

9h : Départ du triathlon distance M - épreuve individuel
9h40 : Départ du triathlon distance M - épreuve en relais
1500m natation / 40kms vélo / 10kms course à pied

14h : Départ Aquathlon Kids
Distances différentes en fonction de l'âge

16h : Départ du triathlon distance S
750m natation / 20kms vélo / 5kms course à pied

Dimanche 8 Octobre

9h00 : Départ du triathlon distance L
1900m natation / 90km vélo / 20km course à pied



Article 3 - Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves proposées par l'organisation sont ouvertes à tous les licenciés de la FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE TRIATHLON et Licences Triathlon ITU, mais également aux non licenciés après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

La compétition est ouverte à tous les publics.

- Triathlon Distance XS : Accessibilité à partir de la catégorie Benjamin
- Triathlon Distance S : Accessibilité à partir de la catégorie Benjamin
- Triathlon Distance M en individuel : Accessibilité à partir de la catégorie Junior
- Triathlon Distance M en relais : Accessibilité à partir de la catégorie cadet
- Triathlon Distance L : Accessibilité à partir de la catégorie Junior
- Aquathlon kids : Accessible aux enfants âgés de 6 ans à 11 ans

Article 4 - Engagement

L'engagement se fait individuellement, il n'est définitif qu'à réception du dossier complet.

Le dossier d'engagement doit comprendre :

Pour les licenciés triathlon

Une photocopie de la licence Triathlon saison 2023

Le règlement des frais de participation

Tous les licenciés devront lors de leur inscription en ligne, transmettre leur licence à jour.

Pour les non-licenciés FFTRI

Le certificat médical datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve

Une autorisation parentale pour les mineurs (relais et kids).



Article 5 - Date limite d'inscription

La date limite d'inscription via le site www.frenchmantriathlon.com sera effective le :

LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Article 6 - Inscriptions

Les concurrents ne peuvent s'inscrire sur que le site www.frenchmantriathlon.com

L'inscription est ferme et définitive.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclu.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entrainera la disqualification du participant qui est considéré comme une usurpation d'identité, passible du pénal.

Aucune inscription ne sera validée si le concurrent ne présente pas la totalité des documents demandés.

Pour tous les athlètes de la catégorie V7 et plus il leur sera demandé un certificat médical avec la mention «triathlon en compétition sur la distance à réaliser (XS/M/L/XXL)» de moins de 6 mois à la date du triathlon même si l'athlète est licencié FFTRI.

Sans ce document son inscription ne sera pas validée.

Article 7 - Règlement Fédéral

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE TRIATHLON, le règlement ITU et le règlement de l'organisation.

Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter.

L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements fédéraux et du présent règlement du Frenchman.

Article 8 - Arbitrage et règles applicables sur la course



Un jury d'arbitres sera constitué afin d'appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Les décisions sont sans appel durant les épreuves. Ils sont seuls habilités à appliquer le règlement.

Article 9 - Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement fédéral. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif.

Article 10 - Liste des infractions et sanctions

CARTON ROUGE

- Disqualification immédiate – remise de dossard à l'arbitre et arrêt de la course
- Comportement grossier et/ou anti-sportif
- Dossard coupé sans possibilité d'en changer
- Assistance ou dépannage par un tiers extérieur à la course
- Non-respect du code de la route
- Mauvais comportement envers les arbitres, bénévoles, spectateurs, etc..
- Ravitaillement hors zones prévues
- Jet de déchet et/ou abandon de matériel hors « Zone de Propreté »
- Drafting caractérisé ou non respect du code de la route

CARTON BLEU

- Pénalité de 5 min pour le format XXL et le format L et de 2 min pour le format M
- NEW : 2 cartons bleu sur le format M = Disqualification
- NEW : 3 cartons bleu sur le format XXL & L = Disqualification

CARTON JAUNE - STOP & GO

- Demande de remise en conformité
- Gêne volontaire
- Dossard mal positionné ou plié,
- Équipement mal rangé dans le parc

MISE HORS COURSE et/ou NON CLASSE (sans présentation de carton rouge)

- Perte ou absence de dossard à l'arrivée
- L'athlète a été pénalisé plus de deux fois « Carton Bleu »
- L'athlète n'a pas effectué ses pénalités

Aucune réclamation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre. Ils sont habilités à sanctionner une quelconque irrégularité à tout moment. Il est de la responsabilité de l'athlète de se rendre à la prochaine « zone de pénalité » et d'y effectuer sa pénalité. S'il ne le fait pas, il sera automatiquement disqualifié.

Article 11 - Natation



La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24,5°C. Le port du bonnet de bain de l'organisation est obligatoire et il sera remis le jour de la compétition par l'organisateur.

RÈGLEMENT NATATION

- Les bonnets de bain sont fournis lors du retrait des dossards et doivent être portés durant toute l'épreuve de natation. Si non porté risque de disqualification.
- Assurez-vous que la puce est attachée solidement à votre cheville avant de pénétrer dans l'eau.
- Le parcours natation sera balisé par des bouées. Il vous suffira de longer celles-ci pour arriver sur la plage.
- Nous mettons en place sur le parcours natation des bateaux, kayaks et maîtres-nageurs pour vous aider en cas de besoin. A cette période la température de l'eau sera d'environ 20°C/22°. Le port de la combinaison est autorisé et recommandé.
- Les palmes, plaquettes, pull-boys, tubas et autres objets aidant à la flottaison ne sont pas autorisés.

Si l'épreuve natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, pollution) elle sera remplacée par un parcours course à pied. Les tracés des parcours vélo et course à pied resteront inchangés.

Article 12 - Épreuve cycliste

Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélos

- Avant l'épreuve -

Les concurrents doivent se présenter à l'entrée du parc à vélos, casque sur la tête, jugulaire serrée avec les deux dossards épinglés et non pliés. Lorsque les vélos sont entrés dans le parc il n'y a plus la possibilité de les ressortir.

- Pendant l'épreuve -

Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions. Le casque devra être mis sur la tête, jugulaire attachée et serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main. Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard. Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste.

Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors de zones de propreté. Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné en vélo sur le circuit cycliste.

Une zone « consigne » sera installée dans le parc à vélo afin que les athlètes y déposent leur sac personnel et autre objet interdit dans le parc à vélo.

RÈGLEMENT VÉLO



- Pour votre sécurité le port du casque est obligatoire
- L'organisateur fournira à l'athlète les différents dossards.
- Vous avez l'entière responsabilité de votre vélo le jour de la course. Vérifiez qu'il n'y ait pas de soucis mécaniques et que tout soit fixé sur votre vélo en toute sécurité.
- Des crevaisons et autres problèmes techniques du type surgonflage peuvent survenir lors de la course. Soyez préparés à ce type de problème.
- Votre vélo doit être conforme aux règles de la FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE TRIATHLON. Les roues lenticulaires sont autorisées selon le règlement fédéral (sauf en cas de vent fort).
- Si vous avez une pompe à vélo à pied, pensez à la remettre à un de vos proches avant le début de la course. Ce genre de matériel ne sera pas autorisé dans le parc à vélos une fois celui-ci fermé.

// DISTANCE MINIMALE ENTRE LES VÉLOS //

	DISTANCES	CARTON	TEMPS PÉNALITÉ	ZONE DE PÉNALITÉ
XS / S	7 m	BLEU	1 min	PARC À VÉLOS
M	7 m		2 min	
L	12 m		5 min	

Chaque athlète est individuellement responsable pour toute réparation et incident à vélo.

CIRCULATION SUR LES ROUTES

Attention, nous avons le droit de passage prioritaire sur les routes et intersections
« Il est donc impératif que chaque athlète respecte le code de la route ».

Les services d'ordre et bénévoles sécuriseront au maximum la route, soyez prudents en arrivant aux carrefours et à tous moments. Un imprévu est très vite arrivé.

Lors d'une approche à un point de ravitaillement pensez à ralentir et restez attentif aux déplacements des autres concurrents pour éviter toutes collisions.



Article 13 - Épreuve pédestre

Le parcours course à pied sera balisé et vous rencontrerez tout au long du parcours des bénévoles.

Les lecteurs MP3, Go Pro et autres appareils ne seront pas autorisés sur tout le triathlon.

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné en course à pied sur le circuit pédestre.

RÈGLEMENT COURSE À PIED

Durant toute la course, l'athlète devra porter le dossard de façon visible, sur le devant, soit épinglé sur le maillot soit accroché à un porte dossard. Un vélo ouvreuse précédera le premier homme et la première femme et le dernier(e).

Article 14 - Sécurité des concurrents

La sécurité médicale est assurée par un médecin et la protection civile.

Article 15 - Ravitaillement et assistance

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

Article 16 - Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure.

Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.



Article 17 - Annulation de l'épreuve

Dans l'hypothèse où l'épreuve devait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires, épidémie etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents.

Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés.

Les concurrents renonceront à toute réclamation ou demande de remboursement du fait de cette annulation.

Article 18 - Absence de délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive.

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription (sauf cas énoncés dans l'article N°19).

Article 19 - Assurance annulation

Toute annulation de l'inscription par l'athlète est soumise aux conditions d'annulation de l'organisateur figurant ci-dessous :

En souscrivant l'assurance annulation d'un montant de 20€, proposée par l'organisateur, l'athlète s'assure qu'en cas de maladie ou accident, décès du conjoint ou d'un descendant, il sera remboursé à la hauteur de 50% de ses frais d'inscription (hors assurance annulation de 20€) sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif €, proposée par l'organisateur, l'athlète s'assure qu'en cas de maladie ou accident, décès du conjoint ou d'un descendant, il sera remboursé à la hauteur de 50% de ses frais d'inscription (hors assurance annulation de 20€) sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif avant le 15 Septembre 2023 pour le format L uniquement.

Ø Si l'athlète le souhaite, son inscription sera reportée à sa demande pour l'édition suivante (report valable une fois) sur présentation d'un justificatif.

Report de dossard valable une seule fois si l'assurance annulation a été souscrite.



FORMAT KIDS - XS - S - M

Ø L'assurance annulation n'est pas proposée pour ces distances.

L'athlète est responsable de trouver un remplaçant dans son entourage sportif et revenir vers l'organisation pour le transfert.

Le coût sera de 10€ pour tout transfert de dossard.

Si l'athlète ne trouve pas de remplaçant le dossard sera perdu.

Article 20 - Aide médicale

De nombreux secouristes seront situés sur tous les parcours.

NATATION

Des sauveteurs seront présents pour assurer votre sécurité sur le parcours natation

VÉLO - COURSE À PIED - AIRE DE TRANSITION

Vous rencontrerez de nombreuses fois sur les parcours cyclistes et pédestres des secouristes.

Assurez-vous d'être lucide et de pouvoir continuer la compétition.

« L'organisation tient à préciser que vous courrez l'épreuve en toute connaissance de cause de votre état de santé et qu'elle ne saurait être tenue responsable de vos blessures et dommages encourus pendant la course liée à votre état de santé ».

Article 21 - Dopage

Tous les athlètes peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant à notre épreuve, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests de dopage et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.



Article 22 - Charte développement durable

Le « FrenchMan Triathlon Saïdia by Saïdia Resorts » est un « Triathlon Durable ».

Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets. L'organisateur met à disposition des « Zones de Propreté » identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. Il y aura également sur le site de compétition des containers de Tri sélectif. Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par le règlement fédéral.

Article 23 - Objets trouvés / perdus

Nous vous rappelons que l'organisation n'est pas responsable des objets que vous pourriez perdre. Tout objet trouvé peut être ramené aux retrait des dossards et tout objet perdu peut être récupéré au même endroit. Tout objet marqué au nom de l'athlète pourra être retourné à son propriétaire contre remboursement.

Après le 10/10/2023, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

Article 24 - Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la compétition ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

CONTACTEZ-NOUS

ORGANISATEUR

MR BENJAMIN SANSON
HELLO@FRENCHMANTRIATHLON.COM

COMMUNICATION – SPONSORING – VILLAGE EXPOSANTS

LXIR – M. STÉPHANE BIÉNABE
+ 33 (0) 556 50 50 05
+ 33 (0) 611 74 16 61
EVENT.LXIR@WANADOO.FR

PHOTOGRAPHE OFFICIEL

M. SÉBASTIEN HURUGUEN
CONTACT@HURUGUEN.FR
[HTTPS://WWW.HURUGUEN.FR/SITE/BOUTIQUE](https://www.huruguen.fr/site/boutique)
-PHOTOS-TRIATHLONS/

